

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE TINTENIAC

CCAS DE LA BAUSSAINE

22 Rue de la Libération - 35190 LA BAUSSAINE
Tél. : 02 99 66 80 27 – Fax : 02 99 66 73 10

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Séance du 27 février 2015

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	10
<i>Nombre de Membres présents :</i>	8
<i>Nombre de Membres votants :</i>	8

<i>Date de la convocation :</i>	10/02/2015
<i>Convocation affichée le :</i>	10/02/2015
<i>Procès-verbal affiché le :</i>	

L'an deux mil quinze, le vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA BAUSSAINE s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Aline BOUVIER, Eric LEROSSIGNOL (jusqu'au point 8), France LEMAITRE, Anne GROSSET, Patricia GRIFFE, Maryvonne RADOUX , Fabienne BIDAL

Absents excusés : Joseph QUENOILLERE, Maryline DIAS LOPES, Dominique ROUXEL

Absents non excusés :

Madame Maryvonne RADOUX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

01 – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier de Tinténiac;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des repas et fêtes organisées par le CCAS ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- **Institue** une régie de recettes « repas et événements »
- **Installe** la régie à la Mairie de La Baussaine
- **Décide** que le montant maximum de l'encaisse est fixé à 1000 euros.
- **Décide** que le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les trimestres et lors de sa sortie de fonction.
- **Décide** que le régisseur sera désigné par Monsieur le Président sur avis conforme du comptable.
- **Décide** que Monsieur le Président et le trésorier principal de Tinténiac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

02 – OPERATION « ENSEMBLE AU RESTAURANT »

Monsieur le Président rappelle le fonctionnement de cette opération. Il rappelle également la décision d'organiser un repas sur deux en dehors de la commune.

La volonté du CCAS est d'ouvrir à un plus grand nombre de personnes cette opération. Pour ce faire, une lettre d'info du CCAS sera distribuée fin mars.

Pour plus de facilité, il est décidé d'organiser le repas le premier vendredi de chaque mois.

Pour 2015, le calendrier est donc le suivant :

- 3 avril : « Ticia » avec Eric LEROSSIGNOL et France LEMAITRE
- 5 Juin : « Entre terre et mer » à Pleugueneuc avec Maryvonne RADOUX et Jérémy LOISEL
- 3 Juillet : « Ticia » avec Aline BOUVIER et Anne GOSSET
- 4 Septembre : « L'arbre en bois » à Québriac avec Joseph QUENOILLERE et Patricia GRIFFE
- 6 Novembre : « Ticia »

Les membres du CCAS réaffirment le fait qu'à chaque fois le montant global de la facture sera divisée par le nombre total de convives.

Les membres du CCAS adoptent à l'unanimité cette décision.

03 – OPERATION « ENSEMBLE AU BOWLING »

Le bowling à Cap Malo propose un tarif à 4€ par personne. L'opération est ouverte à l'ensemble de la population. Elle aura lieu le dimanche 26 avril. Pour des raisons d'organisation, une inscription est demandée avant le 11 avril.

Le CCAS prend à sa charge 1€ par participant.

Une organisation du transport sera éventuellement mise en place en fonction du nombre de participant.

04 – OPERATION « ENSEMBLE AU CINEMA »

Mega CGR à La Mézière propose une séance au choix à 4€ pour les enfants et 5,60€ pour les adultes. Le cinéma de Combourg n'a toujours pas répondu et va être relancé.

L'idée d'une projection à la mairie ou en plein air est discutée. Cette proposition doit être creusée et sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil d'administration. Aline BOUVIER et Eric LEROSIGNOL cherchent des infos sur cette idée.

05 – « FETE DE PAQUES »

Monsieur le Président informe le conseil que la fête de Pâques est organisée conjointement par le CCAS et la Commune de La Baussaine. Aucune participation particulière n'est demandée aux membres du CCAS mais ceux qui le souhaitent peuvent venir aider pour la sécurité des enfants.

Une participation de 2€ sera demandée par enfants.

06 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président présente le Compte administratif 2014 du CCAS,

Le Conseil d'administration,

Siégeant sous la présidence de Madame Aline BOUVIER,

Ayant entendu la présentation du Compte administratif 2014 du CCAS qui s'établit ainsi :

BUDGET COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2014		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Chiffres 2014	Dépenses	1 834	0
	Recettes	2 500	0
	Résultat 2014	666	0
Reprise des résultats 2013	Excédent	2493.59	0
Résultat cumulé par section		3159.59	0
Résultat global 2014		3159.59	
Restes à réaliser	Dépenses	0	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte administratif 2014 de la Commune,
- CONSTATE les identités de valeurs avec les écritures du compte de gestion,

- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- CONSTATE le résultat de fonctionnement pour un excédent cumulé de **3159,59 €**,

07 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Monsieur Président rappelle les résultats de l'exercice 2014 du Budget du CCAS, constatés dans le Compte administratif précédemment approuvés :

- Le résultat de fonctionnement présente un excédent cumulé de **3159,59 €**.

Après avoir également rappelé qu'il y a obligation de couvrir par les prélèvements sur les recettes de fonctionnement le déficit de la section d'investissement et le remboursement de la partie « capital » des annuités d'emprunts, Monsieur le président propose l'affectation suivante de l'excédent de la section de fonctionnement:

A l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) : **3159,59 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2014 du Budget du CCAS.

08 – BUDGET 2015

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration le Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2015.

Ce document présente une balance générale comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	5859.59 €	2 500.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		3159.59 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5859.59 €	

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget		
Résultat d'investissement reporté		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2015 du CCAS.

09 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions à caractère social, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Montant accordé 2015
ADMR de Tinténiac	
AFM Téléthon	
Les Restaurants du cœur de Combourg	70€
ADAPEI Territoire de Saint-Malo	
La Ligue contre le cancer	50€
Le Goéland	50€
France ADOT	
TOTAL	170€

- DECIDE que les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autre organismes de droit privé » du Budget CCAS 2015.

10 – PROJETS 2015

Monsieur le Président invite les membres les membres du conseil à lui faire part des projets pour l'année 2015.

Madame Fabienne BIDAL propose de créer un groupe informatique. Un coût horaire par personne de 5€ est proposé par le prestataire. Dans ce cas le CCAS pourrait prendre en charge la moitié de ce coût. Le projet est à creuser. Madame Fabienne BIDAL s'occupe de faire le point et le Conseil discutera de la mise en place lors de la prochaine assemblée.

Madame Patricia GRIFFE propose de mettre en place une bourse aux vêtements. Elle va continuer à travailler sur ce projet et rendra compte au Conseil.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 13 mars 2015 à 18h00.

La séance est levée à 20h00.

Jérémy LOISEL

Aline BOUVIER

Éric LEROSSIGNOL

France LEMAITRE

Anne GROSSET

Patricia GRIFFE

Maryvonne RADOUX

Fabienne BIDAL